



Règlement

CHALLENGE MARITIMA 2018

Article 1 : PRESENTATION

La société Maritima Médias organise le "Challenge Maritima", qui regroupe 14 courses pédestres situées géographiquement sur le grand pourtour de l'Étang de Berre, selon le calendrier suivant :

Dates	Courses	Distances
21/janv.	10 km de Castillon	10 km
18/févr.	La Boucle de Valtrède	14 km
11/mars	Trail des 6 Collines	14,5 km
26/mai	Martigues-Carro	13 km
10/juin	La Course des Embruns	11,2 km
23/juin	Les 10 km de Gignac	10 km
02/sept.	La Course des Étangs	10 km
09/sept.	Le Tour de l'Olivier	10,7 km
23/sept.	La Ronde de Cornillon-Confoux	11,2 km
30/sept.	Carro-Carry	14,4 km
07/oct.	La Foulée Martégale	11 km
04/nov.	L'Escapade d'Ensuès	12,2 km
11/nov.	La Ronde de Saint-Mitre	10 km
16/déc.	La Seinche de Port-Saint-Louis	10 km

À noter que le Challenge prend uniquement en compte les épreuves dont la distance est spécifiée ci-dessus.

Article 2 : DÉROULEMENT

Le challenge est ouvert à toutes les catégories hommes et femmes répondants aux conditions requises pour les 14 courses. A titre individuel, le participant doit concourir à au moins 6 épreuves pour valider le Challenge.

Article 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au Challenge nécessite une inscription, possible du 21 janvier 2018 au 24 septembre 2018. Les inscriptions pourront se faire uniquement en ligne sur <http://www.challenge-maritima.info>. L'inscription au Challenge est gratuite, en revanche la participation à chaque course demeure payante.

Article 4 : CLASSEMENTS

Pour valider leur classement final, les coureurs doivent participer au minimum à 6 courses citées en l'article 1. Ils deviendront alors « finisher » du Challenge. Les classements officiels seront établis grâce aux cumuls des points des 6 meilleures courses. Les coureurs qui ne participeront pas au moins à 6 courses du Challenge seront hors classement.

Fonctionnement du classement par points et par course :

Classement de la course	Points obtenus
1	2000
2	1990
3	1980
4	1970
5	1960
6	1959
7	1958
8	1957
9	1956

Les points sont attribués sur le classement scratch, toutes catégories d'âge confondues, mais de manière distincte selon le sexe. Le classement féminin est donc établi en tenant uniquement compte des performances réalisées par les participantes lors d'une épreuve. Le nombre de points attribués est dégressif en fonction de la place obtenue, de 10 en 10 pour les 5 premiers et premières, puis de 1 en 1 pour les suivants et suivantes. Le classement général du Challenge sera actualisé après chacune des 14 épreuves le composant, par addition des points obtenus dans chacune des courses disputées par les concurrents. Les classements par catégories d'âge seront établis à partir de ce même classement général, une fois les 14 épreuves terminées. En cas d'égalité entre deux coureurs, le classement par catégorie de chaque épreuve sera pris en compte pour départager les coureurs.

Un second classement, ne permettant pas de prétendre aux podiums officiels, sera réalisé pour classer les concurrents et concurrentes ayant réalisé 10 courses ou plus. Ils deviendront alors « super finisher » du Challenge.

Classements des clubs

Un classement par club est également réalisé, prenant en compte le nombre de finishers de chaque club et le nombre de points obtenus par ces mêmes finishers. Le total des points obtenus par les finishers d'un même club sera multiplié par le nombre de finishers du même club pour établir le classement général du club.

Un second classement par club, intitulé « performance clubs », ne permettant pas de prétendre au podium officiel, prendra quant à lui uniquement en compte les résultats des 5 meilleurs coureurs de chaque club.

Classements des entreprises

Un classement est enfin ouvert aux entreprises, prenant en compte le nombre de finishers de chaque entreprise et le nombre de points obtenus par ces mêmes finishers. Le total des points obtenus par les finishers d'une même entreprise sera multiplié par le nombre de finishers de la même entreprise pour établir le classement général de l'entreprise.

Un second classement par entreprise, intitulé « performance entreprises », ne permettant pas de prétendre au podium officiel, prendra quant à lui uniquement en compte les résultats des 3 meilleurs coureurs de chaque entreprise.

Article 5 : RÉCOMPENSES

Les lots seront attribués par catégorie (homme et femme distingués, non cumulables), selon le ou les :

- Trois 1ers Scratch
- Trois 1ers Sénior
- Trois 1ers Master 1
- Trois 1ers Master 2
- Trois 1ers Master 3
- Trois 1ers Master 4
- Trois 1ers Espoirs
- Trois 1ers Juniors
- Trois 1ers Cadets

Les catégories d'âge affectées aux coureurs sont attribuées sur toute la durée du Challenge 2018, sur la base des règles d'affectation existant au 1^{er} janvier 2018.

Un lot « Finisher » à l'effigie du Challenge Maritima récompensera les concurrents ayant terminé au moins six épreuves sur les quinze inscrites en 2018, toutes catégories confondues. Un lot spécial et/ou supplémentaire, récompensera les concurrents ayant terminé dix épreuves ou plus.

Des coupes et trophées récompenseront les clubs et entreprises s'illustrant dans leurs classements respectifs.

La date et le lieu de la remise des récompenses seront communiqués sur le site internet <http://www.challenge-maritima.info>, une fois le classement général final établi.

Article 6 : DIFFUSION DES RESULTATS

Les classements complets, le règlement du Challenge, ainsi que l'ensemble des informations relatives au Challenge et à son actualité, seront disponibles sur le site internet <http://www.challenge-maritima.info>.

Article 7 : RESPONSABILITÉS DES ORGANISATEURS

Les organisateurs déclinent toute responsabilité quant aux vols et accidents éventuels. Ils se réservent le droit de repenser les lots. Les contestations relatives au classement du Challenge devront être faites par mail à l'organisation du challenge à l'adresse challenge-maritima@maritima.info dans les 3 jours suivants la diffusion du classement général final. Tous les litiges seront exclusivement réglés par le responsable du Challenge Maritima.

Article 8 : DROIT A L'IMAGE

Le concurrent autorise les organisateurs ainsi que les ayants droits tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il peut apparaître, prises à l'occasion de leur participation à une des courses du "Challenge Maritima", sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, et les traités en vigueur.
